



SNCF RÉSEAU DIRECTION DES ÉTUDES

EMMÉNAGEMENT À SAINT-DENIS (93)

L'UNSA, REÇUE EN BILATÉRALE

Cette rencontre a eu pour but de faire le point sur les conditions de travail, l'organisation future et les dispositifs d'accompagnement liés à l'emménagement des agents de la Direction des études sur Campra. **Explications.**



L'UNSA-FERROVIAIRE NE PARTAGE PAS LA VISION DE L'ENTREPRISE, CAR LES AGENTS QUE NOUS AVONS RENCONTRÉS NE SONT PAS ENTHOUSIASMÉS À L'IDÉE DE DÉMÉNAGER. LES ENQUÊTES RPS ONT BIEN MONTRÉ QU'IL Y AVAIT LE FEU DANS TOUS LES SERVICES, MÊME AU SEIN DE L'ENCADREMENT !

#1 POURQUOI CE DÉMÉNAGEMENT ?

Le regroupement de la Direction des études sur le site de Saint-Denis avait suscité des inquiétudes légitimes parmi les agents. Selon le directeur des études, ce déménagement ne devrait rien dégrader au niveau des conditions de travail actuelles. L'ambition est d'offrir un environnement modernisé et confortable, en concertation directe avec les agents sur les choix d'équipement, tout en veillant à l'équité entre les différents métiers et collectifs. Le directeur a réaffirmé que ces améliorations visent à rassurer les agents, car le site de Saint-Denis devra être au moins aussi qualitatif que les sites actuels de Saint-Martin et de Mouchotte.

POUR L'UNSA

Si ce projet permet d'améliorer les conditions de travail, le déménagement génère tout de même des risques psychosociaux auprès des agents qui verront, pour la plupart, leur temps de trajet augmenter.

#2 LES BUREAUX PARTAGÉS

Afin de garantir une présence pour chaque agent tout en évitant le gaspillage d'espaces, un poste pour 0,9 agent a été retenu, sur la base d'une étude de taux de présence. Des aménagements spécifiques seront prévus pour les agents présentant des contraintes médicales ou techniques. Le directeur a insisté sur la reconnaissance de la diversité des métiers : certains, très digitalisés, se prêtent bien à la mobilité. D'autres, plus techniques, nécessitent des postes fixes et un matériel spécialisé. ...



UNSA-FERROVIAIRE

POUR L'UNSA

Même si l'annonce du déménagement a été faite en amont, il y a eu trop d'informations contradictoires qui ont circulé dès le départ, ce qui a déstabilisé les agents. L'exemple d'avoir recours au *flex office* est le plus flagrant !

#3 LE TÉLÉTRAVAIL ET LE MAINTIEN DU LIEN COLLECTIF

Pour l'entreprise, les métiers de la Direction des études reposent sur la relation humaine et le compagnonnage. Elle a confirmé que l'accord actuel sur le télétravail – fondé sur trois jours de présence hebdomadaire – n'est pas remis en cause. Une vigilance particulière sera portée au forfait de dix jours par mois, réservé aux agents dont le temps de trajet dépasse une heure et demie et dont le déménagement entraîne une augmentation significative du parcours.

POUR L'UNSA

Nous notons que le nouveau directeur n'est pas un grand défenseur du télétravail et prenons acte que l'accord actuel n'est pas remis en cause...

#4 L'ALLONGEMENT DES TRAJETS ET L'ACCOMPAGNEMENT

Face à l'allongement des temps de trajet, la direction a établi une typologie en quatre catégories d'impact, dont la quatrième regroupe les agents les plus pénalisés : plus de 90 minutes de trajet et plus de 22 minutes d'allongement. Pour ces agents, plusieurs dispositifs sont envisagés : forfait télétravail renforcé, prise en charge d'une nuit d'hôtel hebdomadaire, accès au site de VIVA et possibilités de mobilité vers d'autres PRI de province. La Direction générale Île-de-France n'opposera aucun veto aux demandes de mutation motivées. Les agents concernés sont déjà identifiés. Le directeur a réaffirmé la volonté de garder les talents, rappelant que « *toutes les compétences sont rares, mais certaines sont uniques* ».

POUR L'UNSA

La direction a enfin pris en compte l'allongement du temps de trajet. L'UNSA avait revendiqué que les demandes de mutation soient étudiées avec la meilleure bienveillance possible et qu'une réponse positive soit apportée aux agents. En effet, il vaut mieux voir des agents partir vers

d'autres PRI de province plutôt que de perdre des compétences à la suite d'une démission.

#5 LES MESURES RH ET LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Plusieurs aides financières sont prévues : indemnité d'éloignement, de changement de résidence, de mobilité, aides pour frais de garde et aide au déménagement. Le cadre de ces mesures a été perturbé par la révision du référentiel GRH 00910. La direction s'est engagée à adapter le dispositif à la réalité du projet. Une version améliorée du GRH 00910 est en cours d'élaboration avec la Direction RH IDF. Concernant le calendrier, il faut compter la fin du mois de novembre 2025 pour la validation des modalités financières et organisationnelles, une communication en décembre et un traitement individuel des cas au début de l'année 2026.

POUR L'UNSA

Nous demandons une application élargie du GRH 00910, avec des mesures financières à la hauteur des contraintes subies :

- une indemnité exceptionnelle de changement de résidence ;
- une indemnité spécifique d'éloignement ;
- une indemnité complémentaire de mobilité ;
- une indemnité supplémentaire pour les frais de garde d'enfants ;
- une prise en charge à 100 % du Pass Navigo jusqu'à trois ans ;
- une aide spécifique au déménagement pour la région Île-de-France.

